

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mil vingt et deux, le trente et un du mois de Mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le : vingt-cinq mai deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHÉ

Procurations : Mme Laurence DUPIRE à M Marco PUAUX,
M Guy RÉGNIER à M Matthieu DEMONCHEAUX
M Renaud VAHÉ à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19 (16 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h30

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France dans le cadre du dispositif dénommé « Equipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la Région Hauts de France »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'extension des équipements existants de vidéoprotection sur la voie publique ou aux abords de lieux ouverts au public dans la Ville d'Hesdin.

L'extension consiste en l'installation de six nouveaux équipements.

Les sites identifiés sont les suivants :

- Entrée église
- Toilettes Publiques Eglise
- Quartier suisse
- Rue Farré
- Rue du Bras d'Or
- Espace Christian Petit

Le montant total estimatif du projet est de **12 637.20 € HT**, et la subvention sollicitée est de 3 791.16 €, soit 30 % du montant HT des dépenses.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection. Monsieur le Maire précise que la décision est délivrée pour 8 périmètres :

- Périmètre Collège
- Périmètre Stade
- Périmètre Poste
- Périmètre Nord
- Périmètre Mairie
- Périmètre Centre-Ville Sud
- Périmètre Centre-Ville 1
- Périmètre Nord 2

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune d'Hesdin souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région au titre du dispositif dénommé **« Equipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la Région Hauts de France »**

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	1 477,00	
	11 160,20	
TOTAL	12 637,20	100 %
Recettes		
Région Hauts de France	3 791,16	30 %
Autofinancement	8 846,04	70 %
TOTAL	12 637,20	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE SOLLICITER Monsieur le Président de la Région Hauts de France à hauteur de la somme de 3 791.16 € afin de financer le projet d'extension des équipements de vidéoprotection sur le territoire de la Ville d'Hesdin**
- **D'ADOPTER l'opération et les modalités de financement,**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,**
- **DE S'ENGAGER à financer la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention sollicitée**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le trente et un mai de l'an deux mil vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX

